

Info-Transfert

Bulletin sur l'établissement et le transfert de ferme

La tribu des il-n'y-a-qu'à est la plus redoutable.

Louise Weiss

Sommaire :

Le régime de pré-retraite finalandais favorise le transfert plutôt que le démantèlement de l'entreprise et ce de façon plus précoce.

L'équité : une problématique de plus en plus complexe à gérer. Cependant quelques outils (assurance, testament, ...) existent pour simplifier la tâche

Dans ce numéro :

Le Régime de pré-retraite : 1
un coup de pouce pour l'établissement ?

Le Régime de pré-retraite : 2
un coup de pouce pour l'établissement ?

Stratégies pour garantir 3
l'équité au cours du transfert.

En hommage à Élisabeth Ouel- 4
let

Avec le support financier de

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Le mot de la rédaction

La retraite : une réalité relativement nouvelle en agriculture. En l'espace d'une génération, le fait de planifier son retrait professionnel de l'agriculture est passé d'une stratégie inconcevable à une démarche professionnelle et financière incontournable. D'ailleurs, un des enjeux majeurs du transfert de ferme et de l'établissement de la relève est sans conteste la planification de la retraite des cédants. Il ne s'agit pas de faire gratuitement la promotion de la « liberté 55 » mais bien d'inscrire cette préoccupation dans un but crucial, celui de conserver une agriculture socialement forte soit le maintien des fermes via le renouvellement des générations. Il s'agit aussi concrètement de décourager le financement des fonds de retraite via le démantèlement des exploitations agricoles.

Info-Transfert entreprend donc la saison

2006-2007 avec deux sujets liés à la transmission des fermes, plus précisément à la retraite des agriculteurs. D'abord une expérience si loin et si près de nous à la fois : la Finlande et son programme de pré-retraite institué afin de faciliter le passage des générations sur la ferme familiale. Ensuite, il sera question des mécanismes et de stratégies afin de faciliter l'équité au sein de la famille lors du transfert.



Info-Transfert et l'équipe de TRAGET Laval suivront aussi de près

l'actualité. En premier lieu nous nous intéresserons aux travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, dont les consultations régionales doivent débuter en janvier prochain. Nul doute que, parmi les enjeux socio-territoriaux, la question de l'établissement de la relève et du transfert de ferme y seront abordés.

Bonne lecture.

Le Régime de pré-retraite : un coup de pouce à l'établissement?

Beaucoup de producteurs commencent à planifier leur retraite lors du transfert. La question qui se pose à ce moment est donc : comment financer le coût de vie après la retraite?

Dans la majorité des entreprises agricoles, le fond de retraite se situe à même l'entreprise. Il est constitué des actifs de la ferme, soit par les animaux, les bâtiments, les équipements, les terres, les quotas et la maison. L'ensemble a certainement une grande valeur, mais en dehors de l'agriculture, ces actifs ne pourraient pas générer de revenus. Aussi, le seul moyen d'en tirer de l'argent est de les louer ou de les vendre.

Au Québec les producteurs agricoles peuvent obtenir des rentes publiques à partir

de 65 ans. Ceux dont l'entreprise a contribué à la RRQ pourront compter sur deux pensions, soit également celle du Programme de pension de sécurité de la vieillesse. Toutefois, comme plusieurs n'y ont pas contribué au cours de leur vie active, ils ne peuvent ainsi que compter sur la pension de sécurité de vieillesse. Il n'est pas certain que les revenus seront suffisants pour assurer la sécurité financière recherchée. De plus, les revenus à la ferme souvent peu élevés ne favorisent pas l'épargne (ex : REER): souvent les agriculteurs ont tendance à réinvestir dans l'entreprise plutôt qu'à épargner.

Ces réinvestissements deviennent toutefois problématiques lorsque survient la retraite : pour en profiter, le propriétaire doit vendre. Vendre

Suite page 2

Le Régime de pré-retraite : un coup de pouce à l'établissement? (suite)

des actifs sans déstabiliser la structure de l'entreprise est difficile. Les réinvestissements sont donc transmis à la relève, majoritairement par don. Le problème de la retraite demeure, étant donné l'augmentation de la valeur des actifs au cours des dernières années (+97% entre 1991-2001) et par conséquent du don effectué. C'est ici que les programmes de retraite que certains pays offrent à leurs agriculteurs sont intéressants à examiner.

En Finlande: un programme de pré-retraite

Une étude parue en 2004 sur le cas de la Finlande nous est apparue fort intéressante. Dans l'Union Européenne, les programmes de retraite font partie du volet du Développement Rural de la PAC, même si leur application varie selon les États. Ils ont pour objectif de sécuriser le revenu des producteurs à la retraite, mais aussi d'augmenter la continuité de l'existence des fermes. La Finlande opère un programme d'aide à la retraite depuis 1974, avec parmi les objectifs le maintien d'une agriculture basée sur la ferme familiale. Depuis 1995, le programme fonctionne sous le volet de la PAC, et prend la forme d'un programme de **pré-retraite** pour les agriculteurs de 55 à 64 ans. La particularité de ce programme est que les agriculteurs ne l'utilisent pas tous, mais sont toutefois dans l'**obligation de cotiser tout au long de leur vie active**. Y sont éligibles tous les producteurs qui veulent soit transférer leur entreprise (transfert familial ou non), soit la vendre. Depuis 30 ans, 67 000 fermes ont utilisé cet outil pour leur retraite. Depuis quelques années cependant, le gouvernement finlandais note une baisse importante du nombre d'agriculteurs utilisant ce programme.

Une agriculture en mutation

Les causes semblent se trouver dans les changements structuraux que vit l'agriculture finlandaise depuis une quinzaine d'années, qui sont semblables à ceux vécus au Québec. En effet, le nombre de fermes a baissé de 44 % et la taille moyenne de ferme a augmenté de 81 %. La plupart de ces fermes sont familiales. Malgré cela, la part du revenu agricole dans le revenu familial total a perdu de l'importance dans le temps. Si en 1990 21% du revenu familial provenait de l'extérieur de la ferme, dix ans plus tard on observe que cette part a augmenté à 35%. On observe également une baisse du nombre de transferts (-50%) sur cette période et une augmentation du nombre de démantèlements. Cette problématique

qui a justifié plusieurs études s'attardant à mieux comprendre les changements qui s'effectuaient dans les campagnes finlandaises.

La pré-retraite ou la retraite?

Celle que nous vous présentons aujourd'hui s'attarde sur les facteurs qui influencent le moment de la prise de retraite chez les agriculteurs finlandais. L'étude cherche à savoir comment les revenus hors-ferme, le statut du conjoint (à la retraite ou non), et les incitatifs financiers de la pré-retraite font varier la rapidité de départ à la retraite. Sur l'échantillon analysé, 20% des fermes utilisent le programme de pré-retraite, les 80% autres prenant leur décision après avoir atteint 65 ans. De ceux qui prennent une pré-retraite, 56% transfèrent l'entreprise tandis que les autres 44% vendent leur ferme.

L'étude note ainsi en prémisses que la probabilité de transfert augmente avec l'âge du producteur, ce qui semble intuitif. Toutefois, **cette probabilité augmente jusqu'à un certain âge où elle finit par diminuer, et la ferme sera probablement vendue au lieu d'être transférée**. Cela induit un certain âge «cible» pour les producteurs susceptibles de transférer au lieu de vendre et démontre par le fait même l'importance de conserver l'admissibilité des programmes à un âge assez bas (ex:55 ans).

Les facteurs qui favorisent le transfert

Au niveau des facteurs familiaux, on note que plus il y a d'enfants, plus il y a possibilité de transfert. La grosseur de la ferme paraît aussi importer : plus elle est grosse, plus elle a de chance d'être transférée. La décision de transférer semble se prendre un peu plus rapidement que celle de la vente de l'entreprise.

Le statut de travail du conjoint semble également affecter la décision de prise de la retraite. Si la ferme est opérée par un couple, il y a de fortes chances que la décision de prendre la retraite soit coordonnée, beaucoup de couple préférant passer ces années ensemble. **Sur l'échantillon de l'étude, 70% des utilisateurs des programmes de pré-retraite offerts par le gouvernement étaient des couples**. Si toutefois un des conjoints travaille à l'extérieur de l'entreprise, les revenus hors-ferme de celui-ci risquent de faire retarder le transfert ou la vente de la ferme. Les revenus hors-ferme correspondent en moyenne à 43% des revenus des couples en agriculture, avec toutefois une très grande dispersion des résultats. Quand à l'agriculture à temps partiel, il semble qu'elle ne favorise pas le transfert de l'entreprise, fort probablement à cause de la

Un programme de pré-retraite pour favoriser l'établissement !

Les revenus hors-ferme diminuent les chances de transfert de l'entreprise..

La pré-retraite permet d'en effectuer un transfert de façon plus précoce.



Source :
VÄRE, Minna. 2006.
« Spousal effects and timing of retirement ». *Journal of Agricultural Economics*, vol. 57(1) : 65-80

Suite page 4

Stratégies utilisées pour garantir l'équité au cours du transfert

Lorsque les propriétaires d'une entreprise agricole planifient prendre leur retraite, vient invariablement la question du *quand*, mais également celle du *qui* prendra la relève. Quand ces questions sont résolues, il demeure toutefois celles qui concernent l'**équité** par rapport aux autres membres de la famille. En effet, dans la plupart des transferts agricoles familiaux, les préoccupations du couple propriétaire concernant l'équité entre ses différents enfants sont multiples. La hausse des actifs en agriculture ainsi que le contexte de resserrement des revenus agricoles dans lequel elle évolue rendent le don nécessaire à la transmission de l'entreprise de plus en plus important.

Le thème de l'équité entre les différents enfants lors d'un transfert a été abordé dans différents numéros d'*Info-Transfert* (voir celui de décembre 2005 et de janvier 2006), et il semble être un facteur déterminant du succès ou de l'insuccès de la transmission d'une exploitation familiale. Certaines études hors agriculture ont également démontré un lien entre les conflits familiaux de succession et les différences de conception de ce qu'est l'équité entre les divers membres de la famille. Pour les parents, le dilemme peut être une source de stress non-négligeable, étant donnée que la solution finale peut causer des conflits entre les enfants, qui percevaient peut-être de façon divergente l'atteinte de l'équité au sein de la famille.

Peu importe de quelle façon on décide d'aborder l'équité au sein de la famille, plusieurs moyens peuvent permettre aux parents de mieux la gérer. L'écriture d'un testament et la prise d'une assurance-vie adaptée peuvent contribuer à compenser les autres enfants pour le don reçu par le repreneur de la ferme.

Des outils : il y en a !

Les parents qui décident d'avoir recours à une **assurance-vie dernier décès** l'utilisent afin que la somme finale ne soit versée qu'au décès de la dernière personne assurée. Les bénéficiaires pourraient être les enfants qui n'étaient pas impliqués dans le transfert de la ferme. La cotisation à cette assurance peut être effectuée par les parents, mais elle pourrait également être faite par la ferme, selon une entente de compensation du don préétabli avec la

relève. Quant au montant de celle-ci, c'est une question de choix. Celui-ci pourrait être soit égal au don réalisé à la relève, soit d'un autre montant. C'est ici que la notion d'équité peut faire varier les décisions des parents : *le montant n'a pas nécessairement à être égal pour être équitable*, mais il doit permettre de couvrir les impôts relatifs à la succession. Un autre type d'assurance vie, pour **personne-clé** cette fois-ci, a pour but d'offrir une protection financière aux parents en cas de perte (par décès ou invalidité) de la relève ou d'un collaborateur essentiel à au fonctionnement de l'entreprise.

Des parents qui cèdent l'entreprise agricole à un de leurs enfants pourraient aussi avoir recours à l'écriture d'un **testament** particulier pour rétablir l'équité entre leurs enfants. Sans testament, les biens et les avoirs sont divisés à part égale entre ceux-ci. On peut faciliter le transfert en « officialisant » les montants qui seront éventuellement attribués aux autres enfants. Il s'agit en quelque sorte d'une « assurance d'équité » pour ceux qui ne sont pas impliqués dans le transfert, celle-ci étant rétablie à la mort des parents.

L'utilisation du **gel successoral** par les parents peut aussi être d'une grande utilité lorsqu'on cherche à établir une équité entre les enfants. En effet, le gel des actifs de l'entreprise au moment du transfert permet de bloquer la valeur de l'entreprise et de transférer rapidement le contrôle et la gestion courante de l'entreprise au jeune. Cette technique permet essentiellement d'arrêter la croissance du patrimoine imposable entre les mains des parents et de transposer la croissance future de l'entreprise au nouveau propriétaire. En quelque sorte, c'est un moyen pour les parents de partager la valeur de l'entreprise entre les enfants, mais en laissant une large place pour celui qui reprend la ferme de profiter de ses propres investissements en temps et travail sur l'entreprise, soit de la plus value future que prendra l'entreprise.

En somme, divers professionnels (fiscalistes, comptables, notaires) peuvent être d'une grande utilité lorsqu'on tente de trouver une solution à un problème d'équité. Comme chaque cas est unique, il faut bien s'entourer afin de dénicher la meilleure façon d'y parvenir.

L'équité : une problématique de plus en plus complexe. Cependant, il existe différents outils pour mieux gérer l'équité au sein de la famille : assurance-vie, testament, gel successoral,...



TRAGET LAVAL

Comité éditorial

Raymond Levallois
Diane Parent
Jean Philippe Perrier
Laurence Morin Rivet

TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Pavillon Paul-Comtois, Université Laval,
Sainte-Foy, Québec G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2131, poste 2395
Télécopie : (418) 656-7821
Messagerie : traget@traget.ulaval.ca

Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
[HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/](http://www.traget.ulaval.ca/)

Le Régime de pré-retraite : un coup de pouce à l'établissement? (suite)

faiblesse des revenus agricoles obtenus. **On peut donc statuer que les revenus hors-ferme ralentissent la prise de décision concernant l'avenir de la ferme, et par conséquent diminuent ses chances de transfert.**

Le régime de pré-retraite: un incitatif au transfert?

Quand au fait de savoir que l'on a accès à un régime de pré-retraite, il semble que cela soit primordial dans la décision de transférer ou non l'entreprise à une relève. Lorsqu'on additionne à cela le fait d'avoir un âge limite pour y avoir accès (64 ans), cela favorise les transferts, qui se font parfois plus rapidement qu'ils ne l'auraient été possible autrement. **La pré-retraite permet ainsi d'effectuer un transfert de façon plus précoce, tandis qu'elle ne semble pas avoir d'impact sur le moment de la vente.**

De ces études il est intéressant de retenir que la Finlande, dans les objectifs de sa politique agricole, privilégie de maintenir le plus grand nombre de fermes familiales possible. Parmi les outils utilisés pour atteindre cet objectif, elle a mis en place un programme de pré-retraite, qui semble favoriser, jusqu'à un certain point, le transfert au lieu de la vente de l'entreprise. Si l'outil ne garantit pas le résultat, dans le contexte agricole actuel de la Finlande, il permet au moins de conserver certaines fermes familiales en activités qui n'auraient peut-être pas pu le demeurer sans le régime de pré-retraite. Cependant, l'évolution des revenus hors-ferme risque de changer la donne dans l'avenir. Dans l'optique québécoise d'augmenter le nombre d'établissements en agriculture, peut-être serait-il intéressant d'étudier la possibilité de mettre en place un tel régime de pré-retraite au Québec?



En hommage à Élisabeth Ouellet.

Elle faisait partie de notre petite équipe et nous laisse avec un grand vide. Elle était sociologue et jetait un regard neuf, différent, essentiel et surtout rigoureux sur notre agriculture. Elle est décédée le 31 juillet dernier et toute l'équipe veut lui rendre hommage. Elle disait peu avant de nous quitter que mourir, ce n'est pas finir, c'est continuer autrement. Il est vrai qu'un être humain qui s'éteint, ce n'est pas un mortel qui finit, c'est un immortel qui commence : Salut à toi Élisabeth !

La relève est partout!

La relève est à l'honneur cette année : elle figure parmi les sujets abordés lors de plusieurs Colloques et symposiums annuels. En effet, les problématiques de la relève seront abordées lors du Colloque de l'entrepreneur gestionnaire en novembre prochain, lors du Symposium des bovins Laitiers, en décembre, et en mars 2007, lors du Colloque sur l'établissement et le retrait en agriculture. Comme quoi le sujet semble être d'actualité....! Voir le site du CRAAQ pour plus de renseignements : <http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=10&l=fr>.

Recensement de la relève du MAPAQ : Il est à noter que le MAPAQ débute cet automne un recensement de la relève agricole dans l'ensemble du Québec. Celui-ci permettra d'avoir un meilleur portrait de la situation et de mieux mettre en relief les actions à entreprendre dans le futur. Disponible en ligne au: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/recensement>